

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY  
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	12
Procuration	03
Absents	02
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-huit le dix neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes.**

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, M. CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : M. VUILLEROD René donne procuration à M. BERGER Charles, M. JACOB Quentin donne procuration à m. JACQUET Yves, Mme RAPAUT Christine donne procuration à M. RIERA Michel Charles.

Absente : Mme MARCHANT Nathalie, M. BERNEL Denis.

Mme PEYSSON Christie a été élu Secrétaire de Séance.

**Objet : Harmonisation des tarifs des coupes forestières des bois communaux entre Saint Bois et Arbignieu.**

Le maire informe le conseil municipal que l'ONF nous demande de faire faire des coupes de bois de chauffage sur nos communaux, plusieurs sites ont été sélectionnés, les coupes forestières peuvent être assujetties à un tarif à la coupe, pour Arbignieu, les coupes ne procuraient aucun revenu à la commune, pour Saint Bois un tarif de 50,00€ était appliqué par coupe. Suite à la réunion des adjoints le maire propose d'appliquer un tarif unique pour la commune d'Arboys en Bugey soit la somme de 50,00€ par coupe quel que soit le volume de la coupe attribuer par la commune.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.  
**Adoptée à l'unanimité des présents.**

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.



Accusé de réception en préfecture  
001-200053668-20180129-D2018-01-05-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2018  
Date de réception préfecture : 29/01/2018